

CHAMBRE PATRONALE DU BATIMENT

PRINCIPAUTE DE MONACO

La Chambre Patronale du Bâtiment en 2018 a poursuivi, sans relâche, sa mobilisation sur un dossier de premier plan pour la Profession, l'entrée en vigueur de la Réglementation visant à encadrer les activités du Bâtiment en Principauté aux fins d'assurer la pérennité, en toute sérénité, des entreprises Membres de notre Syndicat, dont le savoir-faire et la qualité des réalisations ne sont plus à démontrer.

Nos efforts de sensibilisation menés depuis plusieurs années ont abouti ! C'est avec une grande satisfaction que l'Ordonnance Souveraine tant attendue a été publiée au mois d'octobre.

Dans ce cadre optimiste, nous souhaitons voir l'arrêt effectif des créations de sociétés de Bâtiment par des personnes ne disposant pas des qualifications requises pour exercer nos métiers, assurer l'entière sécurité des salariés sur les chantiers et un niveau de rendu irréprochable à tous les clients.

La Sécurité a d'ailleurs fait l'objet cette année de toute l'attention de notre Bureau qui a souhaité mettre en place des matinées de formation financées par notre Syndicat à hauteur de 50% à destination des personnels d'encadrement. Le dispositif a rencontré un réel succès et sera prochainement reconduit sur un nouveau thème.

Les nombreux chantiers conduits actuellement en Principauté, tant publics que privés, imposent une vigilance sans faille s'agissant des conditions d'intervention des salariés, de la bonne exécution des travaux, du respect de l'Environnement sur chacune des opérations mais aussi de la préservation d'une qualité de vie certaine pour les personnes habitant à proximité des sites concernés et plus largement pour tous les résidents de Monaco.

Sur ce point précis, la Chambre Patronale du Bâtiment sera vigilante. Elle a déjà engagé une réflexion avec le Gouvernement Princier s'agissant des moyens nouveaux à mettre en place pour maîtriser l'impact des nuisances des travaux sur le voisinage direct de ceux-ci. L'objectif pour notre Syndicat est de participer au développement économique de la Principauté en bonne intelligence et en harmonie pour tous, ce qu'il s'est toujours efforcé de faire depuis sa création en étant acteur de chaque dossier touchant de près ou de loin le secteur du Bâtiment, avec force et conviction.

Le Classement des Entreprises à consulter, actuellement en place a, comme à l'accoutumée, occupé une grande partie de notre travail, tout comme le respect de l'application du VADE MECUM dans le cadre des opérations publiques, ses différentes évolutions en vue de la prochaine Procédure de Classement et bien sûr, la poursuite de notre sensibilisation des Autorités compétentes pour que ledit texte soit reconnu sur le plan légal, tel que sollicité par la Corporation depuis son origine. L'arrivée d'un nouveau Directeur des Travaux Publics, avec lequel nous échangeons étroitement sur ces dossiers, laisse entrevoir de nouvelles avancées, ce qui ne peut qu'entretenir notre enthousiasme à œuvrer quotidiennement pour défendre les intérêts des entreprises du Bâtiment que nous représentons en toute équité et impartialité au fil des ans.

Je fais le vœu que l'année 2019 soit pour la Profession une année majeure, avec l'entrée en vigueur de la Réglementation de notre secteur d'activité, mais aussi une année de continuité de l'action de notre Syndicat, en toute transparence pour l'intérêt commun, avec un investissement tout particulier sur les moyens à développer s'agissant de la lutte contre les nuisances des chantiers et de la Protection de l'Environnement.

Vous pouvez compter sur notre assiduité à promouvoir et préserver vos entreprises en 2019 !

Le Président

Jean-François Riehl